

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le FMI accomplit sa mission de soutien à la stabilité macroéconomique et facilite ainsi la prospérité en encourageant l'adoption de politiques bien conçues et la coopération internationale, mais en définitive, ces objectifs ne peuvent être atteints que si les conseils de politique économique dispensés par le FMI donnent lieu à des actions concrètes. Pour cela, les rapports noués entre les services du Fonds et les autorités des pays membres revêtent un caractère essentiel, au même titre que la qualité des conseils donnés et que la confiance des membres à leur égard. Autrement dit, il est nécessaire que le FMI soit considéré comme un conseiller digne de confiance.

La présente évaluation examine les circonstances dans lesquelles le FMI est considéré par les pays membres comme un conseiller auquel ils peuvent accorder leur confiance. Elle s'appuie sur des données accumulées depuis 2005, mais elle met également l'accent sur la période écoulée depuis le début de la crise mondiale de 2007–08. Sachant que le concept de conseiller de confiance est subjectif, l'évaluation en définit les caractéristiques principales en se référant aux autorités nationales elles-mêmes.

Il apparaît que la mesure dans laquelle le FMI est considéré comme un conseiller digne de confiance varie selon les régions et les pays : c'est en Asie, en Amérique latine et dans les grands pays émergents que les autorités sont le plus sceptiques, tandis que celles des grands pays avancés sont le plus indifférentes. Toutefois, à la suite de la crise mondiale, l'image du FMI s'est sensiblement améliorée et il est aujourd'hui considéré comme plus souple et plus prompt à réagir que dans le passé. L'évaluation examine aussi ce que le FMI pourrait faire pour garder cette image plus positive lorsque la crise s'atténuera, tout en reconnaissant qu'il y aura toujours des tensions entre son rôle de surveillant de l'économie mondiale et des économies considérées individuellement et celui de conseiller digne de confiance des pays membres.

Les recommandations de l'évaluation ont pour but de remédier à certains problèmes anciens qui nuisent à la confiance envers le FMI et à relever d'autres défis importants qu'elle met en lumière. Par exemple :

- Pour accroître l'utilité et la pertinence des conseils dispensés par le FMI, les équipes effectuant des missions au titre de l'article IV devraient : consulter au préalable les autorités nationales pour connaître les sujets qu'elles jugent fondamentaux; leur communiquer, avant la mission, les principales questions que l'équipe entend traiter en ce qui concerne la politique économique et le cadre macroéconomique, en donnant des orientations préliminaires; collaborer étroitement avec elles à une stratégie de communication adaptée à leur pays. Le FMI devrait réduire les craintes injustifiées des autorités en matière de confidentialité, afin qu'elles se sentent à l'aise pour soulever diverses questions avec ses services.
- Pour renforcer la continuité des rapports entre les services du FMI et les pays membres, les premiers, en concertation avec les autorités nationales, devraient élaborer un projet stratégique à moyen terme adapté à chaque pays et promouvoir un dialogue constant ainsi qu'une relation de travail étroite avec les administrateurs. Le FMI devrait concevoir des

incitations à l'intention des membres de ses services de manière à ce que leur rôle de conseillers de confiance soit un élément important lors de l'évaluation de leurs performances.

- Pour répondre aux craintes d'inégalité de traitement, le FMI devrait prendre en compte tôt et de façon ouverte les opinions de tous les pays lors de la préparation de ses principaux documents de politique économique et appliquer sa politique de transparence de façon constante et impartiale.

Les réformes et initiatives récentes du FMI, suscitées en partie par la crise mondiale, offrent à celui-ci l'occasion de remédier à certains des problèmes mis en évidence par cette évaluation. Mais pour pouvoir s'insérer véritablement dans la culture de l'institution, ces changements exigeront, pendant une longue période, une surveillance étroite de la part de toutes les parties prenantes du FMI ainsi que leur responsabilisation.